BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 104

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Ventes et cessions

523 723 393 RCS Aix-en-Provence.
PLDA GROUP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2210448.98 EUR.
Adresse : 805, Rue Guillibert, 13290 Aix-en-Provence.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : PLDA Forme : SAS Adresse du siège : 805 rue Guilibert – 13290 AIX-EN-PROVENCE Capital : 301.275 euros Numéro unique d'identification : 407 666 650 Lieu d'immatriculation : RCS AIX-EN-PROVENCE Pour la société absorbée : PLDA GROUP Forme : SAS Adresse du siège : 805 rue Guilibert – 13290 AIX-EN-PROVENCE Capital : 2.210.448,98 euros Numéro unique d'identification : 523 723 393 Lieu d'immatriculation : RCS AIX-EN-PROVENCE L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 6 498 803 euros Passif : 3 924 458 euros Actif net : 2 574 345 euros Rapport d'échange des droits sociaux : La parité d'échange a été déterminée sur la base des valeurs réelles des sociétés absorbante et absorbée correspondant aux valeurs comptables à l'exception de la valeur des actions de la Société Absorbée en date du 31 décembre 2022. Notons que la société Absorbée détenant 100% des actions de la société Absorbante, la valeur des actions de la Société Absorbée tient compte de la réévaluation des titres de participations de la société Absorbante à hauteur de ses capitaux propres en date du 31 décembre 2022. Il ressort que : - la valeur de chaque action de la Société Absorbée s'élève à 0,055 € ; - la valeur de chaque action de la Société Absorbante s'élève à 0,452 €. En conséquence, afin de faciliter les opérations d'échange des titres, les Parties ont décidé, d'un commun accord, que l'intégralité des actions de la Société Absorbée sera échangée contre des actions nouvelles de la Société Absorbante sur la base de 815 actions de la Société Absorbée contre 100 actions nouvelles de la Société Absorbante. Augmentation de capital : compte tenu de la parité retenue, la Société Absorbante procèdera à l'émission de 27.122.073 actions nouvelles de 0,01 euro chacune et augmentera ainsi son capital d'une somme totale de 271.220,73 € pour le porter de 301.275,00 € à 572.495,73 €. Réduction de capital : Parmi les biens apportés par la Société Absorbée, la Société Absorbante recevra 30.127.500 de ses propres titres. Dans la mesure où la Société Absorbante ne peut détenir ses propres actions, elle devra annuler la totalité de ces titres et réduire, en conséquence, son capital de 301.275,00 €, correspondant au nominal desdites actions annulées, de sorte qu'à

l'issue de la Fusion, le capital de ls Société Absorbante s'élèvera à 271.220,73 € et sera divisé en 21.122.073 actions de 0.01 € de valeur nominale. Prime de fusion : La différence entre d'une part, la valeur des Apports de la Société Absorbée, soit 2.574.345 € et d'autre part, le montant nominal des actions nouvelles émises par la Société Absorbante, soit 271.220,73 €, différence qui ressort à 2.303.124,27 €, sera portée au bilan de la Société Absorbante à un compte prime de fusion. La différence entre la valeur d'apport des titres de la Société Absorbante, soit 3.932.472 € et le montant de la réduction de capital, soit 301.275 €, soit un montant de 3.631.197 €, sera imputée sur la Prime de Fusion dont le montant sera ainsi ramené de 2.303.124,27 € à 0 €, et par différence sur le report à nouveau à hauteur de 1.328.072,73 €. La date du projet commun de fusion : 24 mars 2023 Les dates et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : 29/03/2023 auprès du Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence pour la société absorbée et la société absorbante..

